

## Résolution présentée par la délégation de Libye

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Création des Etats-Unis d'Afrique

L'Assemblée Générale,

Sidérée par l'exploitation historique et actuelle des ressources africaines par des nations étrangères et des multinationales occidentales qui sont responsables de décennies de sous-développement extrêmement conséquent dans de nombreux pays du continent africain,

Dénonçant lesdites multinationales étrangères qui, à plusieurs reprises, favorisent leurs intérêts au détriment des populations locales, notamment les États-Unis, qui ont commis des crimes dans de nombreux pays dont le nôtre,

Rappelant la situation dans de nombreux pays comme le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Congo qui sont en pleine crise humanitaire suite à ces ingérences criminelles,

Soulignant qu'en s'unissant pour former une seule et unique nation et établir un processus de nationalisation des ressources tout en gardant une énorme diversité culturelle, l'Afrique, dans son ensemble, pourra sortir de cet insupportable néocolonialiste

Ajoutant l'importance de cette union pour une Afrique plus stable, plus juste et plus autonome,

Décide - de construire, en s'appuyant sur l'économie pétrolière libyenne, de nouvelles écoles partout en Afrique; un réseau ferroviaire parcourant tout le continent, afin de favoriser le commerce intracontinental de nos ressources; de créer une monnaie supranationale dans le but de favoriser le commerce local,

- de dénoncer tous les contrats concernant l'exploitation des matières premières par les puissances extérieures

- de mettre en place un état fédéral basé sur l'équilibre et l'indépendance des trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire. Les pouvoirs seront respectivement conférés par la Constitution des États-Unis d'Afrique au Congrès, au président et aux juridictions fédérales compétentes.

Le texte français fait foi